

Gouvernement du Québec

### Décret 1372-2001, 21 novembre 2001

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 1494-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n<sup>os</sup> 34-99 du 27 janvier 1999 et 212-2001 du 8 mars 2001, soit modifié de nouveau :

1<sup>o</sup> par le remplacement, dans les deuxième et troisième alinéas du dispositif des mots « le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale » par les mots « le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale » ;

2<sup>o</sup> par l'addition, à la fin du deuxième alinéa du dispositif, des mots « ainsi que le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37302

Gouvernement du Québec

### Décret 1373-2001, 21 novembre 2001

CONCERNANT le Comité ministériel des affaires régionales et territoriales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 1495-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n<sup>os</sup> 228-99 du 24 mars 1999, 213-2001 du 8 mars 2001 et 791-2001 du 27 juin 2001, soit modifié de nouveau dans le deuxième alinéa du dispositif par le remplacement des mots « le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse » par les mots « le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37303

Gouvernement du Québec

### Décret 1374-2001, 21 novembre 2001

CONCERNANT le Comité ministériel à la Jeunesse

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 584-2001 du 23 mai 2001, modifié par le décret n<sup>o</sup> 619-2001 du 30 mai 2001, soit modifié de nouveau par le remplacement des quatrième et cinquième alinéas du dispositif par les suivants :

« QUE fassent partie de ce comité le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, la vice-première ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale, le ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, la ministre d'État à la Culture et aux Communications, le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, la ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse et la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ;

QUE le président du comité soit le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport et la vice-présidente la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance ; ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37304

Gouvernement du Québec

### Décret 1375-2001, 21 novembre 2001

CONCERNANT le Comité ministériel de la région de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 293-99 du 31 mars, modifié par les décrets n<sup>os</sup> 435-99 du 21 avril 1999, 215-2001 du 8 mars 2001, 240-2001 du 14 mars 2001 et 381-2001 du 4 avril 2001, soit modifié de nouveau dans le quatrième alinéa du dispositif :

1<sup>o</sup> par le remplacement des mots «le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale» par les mots «le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale»;

2<sup>o</sup> par le remplacement des mots «le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse» par les mots «le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi»;

3<sup>o</sup> par le remplacement des mots «le ministre de l'Environnement» par les mots «le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau»;

4<sup>o</sup> par l'addition, à la fin, des mots «et la ministre déléguée aux Ressources naturelles».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37305

Gouvernement du Québec

### **Décret 1376-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT la nomination des membres du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 207-2001 du 8 mars 2001, modifié par le décret n<sup>o</sup> 792-2001 du 27 juin 2001, soit modifié de nouveau par l'addition à la fin du quatrième alinéa du dispositif des mots «et madame Rita Dionne-Marsolais».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37306

Gouvernement du Québec

### **Décret 1377-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT le Comité ministériel spécial pour la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 1231-99 du 4 novembre 1999, modifié par le décret n<sup>o</sup> 402-2001 du 11 avril 2001, soit modifié de nouveau dans le premier alinéa du dispositif par le remplacement :

1<sup>o</sup> des mots «du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport» par les mots «du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport»;

2<sup>o</sup> des mots «du ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale» par les mots «du ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37307

Gouvernement du Québec

### **Décret 1378-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT le décret n<sup>o</sup> 1349-2001 du 14 novembre 2001

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n<sup>o</sup> 1349-2001 du 14 novembre 2001 soit modifié par l'insertion, dans le premier alinéa du dispositif et après «2000», de «et celles prévues au Titre I et, dans la mesure où elles concernent ces matières, celles prévues au chapitre I du Titre II ainsi qu'aux Titres III et suivants de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (L.R.Q., c. S-32.001), modifiée par le chapitre 8 des lois de 2000,».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37308

Gouvernement du Québec

### **Décret 1379-2001, 21 novembre 2001**

CONCERNANT l'exercice des fonctions de la ministre des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions de la ministre des Finances soient conférés temporairement, du 26 novembre 2001 au 28 novembre 2001, à monsieur Sylvain Simard, membre du Conseil exécutif.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

37309